

Protection de la vie privée et des données à caractère personnel

Direction des T.I.

Politique

C-2 (RESTRICTED)

Statut :	Approuvé (V2.00)
Auteur :	Louis Plourde, Conseiller senior en gouvernance et sécurité de l'information
Date de publication :	2022-08-09
Date de révision :	2025-05-05
Version :	2.00

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

Table des matières

1	Introduction et portée	3
2	Considérations légales	3
3	Contrôleur de données et Processeur de données.....	3
4	Avis de confidentialité et transparence	3
5	Confidentialité dès la conception	4
6	Base juridique du traitement	4
7	Temps de rétention.....	4
8	Traitement des demandes et demandes des propriétaires de données.....	5
9	Procédure permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits.....	5
10	Politique relative aux « cookie »	5
11	Champ d'application	5
12	Définitions.....	6
13	Sanction.....	6
14	Diffusion et mise à jour.....	6
15	Entrée en vigueur.....	6
16	Révision	6
17	Historique du document	6
18	Propriété du document.....	8

Annexes

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

1 Introduction et portée

Cette politique doit être lue, comprise et signée par tous les employés et sous-traitants qui ont accès aux informations personnelles ou un accès privilégié aux systèmes qui contiennent ou traitent des informations personnelles. Elle couvre :

- Le traitement des informations personnelles collectées par Boulangerie St-Méthode (ci-après nommé l'organisation) ou ses clients, y compris les données stockées, traitées ou autrement partagées avec l'organisation, ses systèmes, ses employés et ses sous-traitants.
- La collecte, le traitement, le stockage et la suppression des informations personnelles.
- Les données des ressources humaines, car elles doivent également être protégées de la même manière que les données personnelles des utilisateurs et des clients et toutes les autres informations personnelles qui peuvent être collectées, traitées ou stockées par l'organisation.

2 Considérations légales

Boulangerie St-Méthode a son siège à :

14, rue Principale Est
Adstock, (Québec) G0N 1S0
Canada

La plupart de ses employés y sont installés dans la province de Québec.

La plupart de ses clients sont situés au Québec, Ontario et les provinces maritimes.

Cela signifie que l'organisation doit tenir compte d'une variété de lois régionales, nationales dans le cadre de son programme de confidentialité. La Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels) a été utilisée comme base légale pour la rédaction de la présente politique.

3 Contrôleur de données et Processeur de données

Les clients commerciaux de l'organisation sont considérés comme des contrôleurs de données. En effet, pour la plupart des informations qui sont saisies dans l'application Web, le site Web et les systèmes de support de l'organisation ou qui sont partagées périodiquement avec les employés de cette dernière afin de fournir des services, ce sont eux qui les entrent. Cela positionne l'organisation comme processeur de données pour la plupart des informations stockées et traitées par celle-ci. Certaines informations sont collectées directement par l'organisation pour faciliter la sécurité, la journalisation et les performances des applications. Ces éléments incluent des informations telles que l'adresse IP et le comportement au sein de la plate-forme de l'organisation. Pour ces informations, l'organisation agit en tant que responsable du traitement et sous-traitant. De plus, elle emploie une variété de technologies et de partenaires qui agissent périodiquement en tant que sous-traitants ultérieurs.

4 Avis de confidentialité et transparence

Il est important d'un point de vue éthique et juridique de fournir une transparence raisonnable aux personnes concernées en ce qui concerne le traitement et la gestion de leurs données personnelles. L'organisation maintient un avis de confidentialité à jour qui est mis à la disposition de tous les clients et utilisateurs de la plate-forme publique et des services offerts à ses clients. Il est impératif que les employés et les sous-traitants lisent cet avis de confidentialité. Si des erreurs ou des préoccupations sont découvertes, les conclusions doivent être partagées avec le responsable de la protection de la vie privée.

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

5 Confidentialité dès la conception

Le concept de protection de la vie privée dès la conception doit être appliqué à chaque nouveau produit, projet ou service ainsi qu'en cas de modification de la substance d'un produit, projet ou service actuel. La confidentialité dès la conception implique de prendre en compte la confidentialité à chaque étape du projet : planification, conception, développement, test, lancement, maintenance et fin de vie.

Lors de l'application de la confidentialité dès la conception, les éléments suivants doivent être pris en compte :

- Types de données collectées ;
- Les finalités du traitement ;
- Base juridique du traitement ;
- Résidence des données et transfert transfrontalier ;
- Temps de rétention ;
- Droits des personnes concernées.

Une évaluation de l'impact sur la vie privée et une évaluation des risques de menace doivent être menées dans le cadre des phases de planification et de conception du projet et doivent être mises à jour avant le lancement pour tenir compte des changements de portée qui se produisent tout au long du développement du produit. De plus, ces évaluations doivent être revues au moins une fois par an ou en cas de changement majeur dans la portée, le cas d'utilisation commerciale, l'architecture ou l'ensemble de la législation qui nous entoure.

6 Base juridique du traitement

Vous trouverez ci-dessous les bases juridiques permettant à l'organisation de collecter des informations personnelles :

- Les utilisateurs ont donné leur consentement pour une ou plusieurs finalités spécifiques ;
- Le provisionnement¹ des données est nécessaire à l'exécution exige un accord avec l'utilisateur ;
- Le traitement des informations doit être réalisé dans le respect des obligations légales ;
- Le traitement doit être réalisé pour répondre aux intérêts légitimes visés par le contrôleur de données ou par un tiers.

7 Temps de rétention

Les données personnelles doivent être traitées et stockées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif pour lequel elles sont collectées. Par conséquent :

- Les données personnelles collectées pour l'exécution d'un contrat entre l'organisation et un client sont conservés jusqu'à ce que ce contrat soit entièrement exécuté ou que le client demande la suppression des données.
- Les données personnelles collectées pour les intérêts légitimes de l'organisation seront conservées aussi longtemps que nécessaires pour remplir ces finalités.

L'organisation peut être autorisée à conserver des informations personnelles pendant une période plus longue chaque fois que l'utilisateur a donné son consentement à un tel traitement, tant que ce consentement n'est pas retiré. De plus, elle peut être obligée de conserver les données personnelles pour une période plus longue chaque fois que cela est nécessaire pour exécuter une obligation légale ou sur ordre d'une autorité. Une fois la période de conservation expirée, les données personnelles de l'utilisateur seront supprimées en toute sécurité.

¹ Le provisionnement — calque français du mot provisioning, mot anglais désignant l'approvisionnement — est un terme utilisé dans le monde de l'informatique, désignant l'allocation automatique de ressources

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

8 Traitement des demandes et demandes des propriétaires de données

- **Retirer leur consentement à tout moment.** Les utilisateurs ont le droit de retirer leur consentement même s'ils avaient préalablement donné leur consentement au traitement de leurs données personnelles.
- **S'opposer au traitement de leurs données.** Les utilisateurs ont le droit de s'opposer au traitement de leurs données si le traitement est effectué sur une base légale autre que le consentement.
- **Accédez à leurs données.** Les utilisateurs ont le droit de savoir si l'organisation traite leurs données, obtient des informations sur certains aspects personnelles lors du traitement et d'obtenir une copie de leurs données qui sont en cours de traitement.
- **Vérifiez et demandez la rectification.** Les utilisateurs ont le droit de vérifier l'exactitude de leurs données et de demander qu'elles soient mises à jour ou corrigées.
- **Limiter le traitement de leurs données.** Les utilisateurs ont le droit, dans certaines circonstances, de restreindre le traitement de leurs données. Dans ce cas, l'organisation ne traitera pas leurs données à d'autres fins que de les stocker.
- **Faire supprimer leurs données personnelles ou les retirer autrement.** Les utilisateurs ont le droit, dans certaines circonstances, d'obtenir l'effacement de leurs données auprès de l'organisation.
- **Recevoir leurs données et les faire transférer à un autre contrôleur de données.** Les utilisateurs ont le droit de recevoir leurs données dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine et, si cela est techniquement possible, de les faire transmettre à un autre responsable du traitement sans aucune entrave. Cette disposition est applicable à condition que les données soient traitées par des moyens automatisés et que le traitement soit fondé sur le consentement de l'utilisateur, sur un contrat dont l'utilisateur fait partie ou sur des obligations précontractuelles.
- **Porter plainte.** Les utilisateurs ont le droit de porter plainte auprès de leur autorité compétente en matière de protection des données.

9 Procédure permettant aux personnes concernées d'exercer leurs droits

Toute demande d'un individu voulant exercer ses droits de la personne² peut être adressée à l'organisation via les coordonnées fournies dans ce document. Ces demandes peuvent être exercées gratuitement et seront adressées par l'organisation dans les meilleurs délais et toujours dans un délai maximum d'un mois.

10 Politique relative aux « cookie³ »

Le site Internet de l'organisation et ses applications Internet utilisent des cookies.

Les utilisateurs doivent pouvoir en savoir plus sur l'utilisation des cookies via une notice sur les cookies qui doit être à la disposition de l'utilisateur.

11 Champ d'application

La présente politique s'applique à toute personne, physique, ayant accès aux actifs informationnels, équipements (et bureaux) de Nom du client.

² Droits de la personne : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/a-propos-droits-personne.html>

³ « Cookie » (informatique) : Un « cookie », témoin de connexion. [https://fr.wikipedia.org/wiki/Cookie_\(informatique\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cookie_(informatique))

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

12 Définitions

Dans un souci d'utiliser un langage commun et unifié, la décision a été prise de référer cette section à un lexique commun. C'est en cliquant sur le mot lexique⁴ (précédent) que vous atteindrez celui-ci.

13 Sanction

Tout employé qui enfreint de la présente politique peut être assujéti à des sanctions, à des mesures disciplinaires, jusqu'au licenciement tel que précisé dans le code d'éthique de l'organisation.

14 Diffusion et mise à jour

La Direction des technologies de l'information est responsable de la diffusion et de la mise à jour du présent document.

15 Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 9 août 2022 et les responsabilités prévues à l'endroit des personnes qui y sont assujéties prennent effet à cette date à l'égard du respect des bonnes pratiques de sécurité de ses utilisateurs en lien avec la protection de la vie privée et des données personnelles.

16 Révision

Cette politique DOIT être revue au moins tous les trois (3) ans.

17 Historique du document

Cette section indique le suivi des modifications et approbation pour ce document. Il nous assure que le contenu modifié a été revu avec l'équipe de 9263-1290 Québec inc. et/ou le client.

Version	Date	Description	Auteur	Réviseur
0.01	2022-07-19	Version initiale	Louis Plourde, Conseiller senior en gouvernance et sécurité de l'information	Josée Pelletier Directrice TI
1.00	2022-08-09	Version approuvée	Louis Plourde, Conseiller senior en gouvernance et sécurité de l'information	Josée Pelletier Directrice TI
2.00	2025-05-05	Version approuvée	Josée Pelletier Coordonnatrice TI	Josée Pelletier Coordonnatrice TI

⁴ Ledit lexique n'est pas encore en place, il devait être disponible d'ici fin 2022.

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

C-2 (RESTRICTED)

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)

18 Propriété du document

Propriétaire :	Catherine Gaudreault - Directrice de l'excellence opérationnelle et technologique	
Groupe de travail :	Équipe de sécurité	
Validation :	Catherine Gaudreault - Directrice de l'excellence opérationnelle et technologique	
Approbation :	Catherine Gaudreault - Directrice de l'excellence opérationnelle et technologique	
Classification :	Type de document :	Politique (POL)
	Résumé :	Politique sur la protection de la vie privée et des données à caractère personnel
	Gabarit référence :	S/O
	Cote :	C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Classification de sécurité

C-2 (RESTRICTED) : Information qui peut être transmise dans l'ensemble de l'organisation. La diffusion à l'extérieur de l'organisation pourrait nuire au déroulement normal d'un projet, ses employés, clients, fournisseurs, partenaires d'affaires.

Politique (POL)